



1^{ère} Réunion Aménagement du Temps de Travail le 17 janvier 2019

La direction a fait les propositions suivantes :

▶ **Congés payés annuel :**

Lundi 29 juillet au vendredi 23 août. Reprise le lundi 26 août.

▶ **5^{ème} semaine de congés payés :**

Vendredi 20 décembre après le travail. Reprise le jeudi 2 janvier 2020.

La Direction propose d'effectuer un des deux ponts suivants :

▶ **1^{ère} Proposition Week-end de Pâques :**

Jeudi 18 avril : 20^{ème} congé payé 2019 (15 août).

Vendredi 19 avril : Pose d'un congé au choix du salarié

▶ **2^{ème} Proposition pont du 8 mai :**

Jeudi 9 mai : 20^{ème} congé payé 2019 (15 août).

Vendredi 10 mai : Pose d'un congé au choix du salarié

La CGT a demandé de laisser le libre choix aux salariés pour effectuer ou non ces ponts et sans tenir compte du taux des 10% d'absentéisme au cours de ces différentes semaines...ainsi que celle du 1^{er} mai.

▶ **Proposition pont de l'Ascension :**

Vendredi 31 mai : Fermeture de l'Entreprise à l'ensemble des salariés.

Pose d'un congé (Si le salarié n'effectue pas la démarche, la Direction prélèvera en priorité un congé reliquat ou si faute d'acquisition un autre congé sur un compteur jour.

Prochaine réunion le jeudi 24 janvier à 11h.

La CGT